



DELIVRANCE DE LA CARTE 2026

MERCI D'ETABLIR UN BORDEREAU PAR SUPPORT

Nom et fonction du responsable bordereau
 Adresse e-mail (obligatoire)
 Téléphone

TITRE DU MEDIA

PUBLICATION Numéro de CPPAP

AGENCE DE PRESSE Date d'inscription à la CPPAP

ENTREPRISE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Nom de la chaîne Date de convention CSA

Titre de l'émission

Nom de la radio Date d'autorisation d'émettre

Titre de l'émission

SITE INTERNET **www.** Numéro de CPPAP

Adresse complète

SOCIETE EDITRICE

Siège social (si différent)

Merci de préciser l'adresse souhaitée pour l'envoi des cartes : support ☐ société éditrice ☐

A – JOURNALISTES EN CDI

Nom et prénom	Numéro de carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
Classer obligatoirement par numéro de carte professionnelle				
1				
2				
3				
4				
5				
6				

(1) La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.

A – JOURNALISTES EN CDI

	Nom et prénom	Numéro de carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					



A – JOURNALISTES EN CDI

	Nom et prénom	Numéro de carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					

B – JOURNALISTES EN CDD

	Nom et prénom	Numéro de carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Date de début du CDD	Date de fin du CDD	Réservé à la Commission
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

⁽¹⁾ La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.



C – JOURNALISTES REMUNERES A LA PIGE

CONCERNE UNIQUEMENT LES PIGISTES DEMANDANT, PAR VOTRE ENTREPRISE, LA CARTE 2026 ET VOUS REMETTANT LEUR DOSSIER				
Nom et prénom	Numéro de carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
1				
2				
3				
4				
5				

Montant du règlement :

48,80 € X (nombre d'enveloppes) = € dont € réglés par vos soins.

Mode de règlement :

☐ Par virement bancaire à la CCIJP : (en précisant le titre du média)

☐ Par chèque joint à l'ordre de la CCIJP.

IBAN FR18 2004 1000 0104 2137 6Y02 043

BIC PSSTFRPPPAR

CACHET DE L'ENTREPRISE

OBLIGATOIRE

Attestation employeur valant pour tous les journalistes portés sur le bordereau.

Nom et qualité du signataire habilité à cette fin* :

.....

*Exemples : P.D.G., directeur de la publication, gérant...

(la signature du rédacteur en chef ne peut être valable)

Date

Signature

Vous communiquez ici à la Commission des données personnelles nécessaires au traitement de la demande de carte de presse de vos collaborateurs. Ils peuvent exercer un droit à la rectification de celles qui sont erronées, incomplètes ou à mettre à jour. Lorsqu'elles sont collectées et traitées par la CCIJP sur la base de leur consentement (ex. : à des fins de communication institutionnelle), ils peuvent revenir sur celui-ci à tout moment. Lorsqu'elles ne sont pas indispensables au traitement des demandes de carte actuelles ni aux demandes à venir, au respect des obligations et des droits des tiers et au plein accomplissement de la mission de la Commission, ils peuvent demander leur effacement ou la limitation de leur traitement. La Commission veille à limiter leur conservation en fonction des finalités et des durées de prescription applicables à sa mission.

Vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la CCIJP et les modalités de mise en œuvre de ces droits sur www.ccijp.fr

Les membres de la Commission ainsi que son personnel sont tenus au secret professionnel (art.24 du règlement intérieur)